

INSCRIPTION ET REGLEMENT – MARCHE AUX PUCES

DU 6 SEPTEMBRE 2026 – Parking Etangs St Pierre

RENSEIGNEMENT : APL 1 RUE DU BOSQUET, 68120 PFASTATT – 09 65 24 65 40

Inscription du Mardi au Samedi de 10h→13h & 14h30→19h00

Je soussigné(e)

Nom.....Prénom.....
Né(e) le à
Domicilié(e) rue.....
Code postal Ville.....
N° Téléphone.....
N° carte d'identité ou passeport.....
Délivrée le par la préfecture du.....
Marque et Modèle véhicule.....
N° immatriculation.....

Nombre de mètres réservés.....soit 4 € x+ 2 € caution propreté

Véhicule sur emplacement à partir de 5m (20 €).

Payable par Chèque au nom de APL de Pfastatt – Espèces – Carte Bancaire.

1. En cas de force majeure l'association se réserve le droit d'annuler la manifestation, les sommes déjà versées seront remboursées.
2. Les exposants s'engagent à respecter les horaires de mise en place des exposants.
3. Les réservations seront validées après réception du règlement.
4. Les numéros des emplacements seront attribués par ordre d'arrivée le jour de la manifestation à l'entrée avec contrôle d'identité, sans aucune contestation possible. La sous-location est interdite.
5. Les exposants s'engagent à laisser leur emplacement dans un état de propreté. Aucun sac/carton de déchets ou invendus ne devra être laissé sur place.
6. Les exposants sont responsables des dommages et dégradations produits, ainsi que des préjudices qu'ils pourraient causer à autrui.
7. Les objets et collections exposés sont sous l'entière responsabilité de l'exposant. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte de vol ou de casse.
8. Sont interdits l'exposition et la vente d'armes blanches ou à percussion. Les stands de boissons et restauration autre que ceux mis en place par les organisateurs.
9. Les emplacements non occupés à 7h pourront être redistribués sans aucun remboursement.
10. Les organisateurs se réservent le droit d'exclure l'exposant qui ne respecterait pas le présent règlement ou qui perturberait la bonne marche de la manifestation.

Je soussigné(e) : déclare sur l'honneur

- ne pas avoir participé à plus de deux marchés aux puces
- ne pas être commerçant
- que les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés

Fait à Le.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »